L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI 11 MAI 1880.

FRANCE.

SENAT.

(Séance du 22 avril).

Présidence de M. Rampon, vice-président.

Question Carayon Latour.

M. de Carayon-Latour a la parole pour poser une question au ministre de la guerre.

Messieurs, une question est relative aux révocations dans l'armée territoriale. Lorsque le général de Cissey organisa les cadres de cette armée, il confia les plus hauts grades aux officiers démissionnaires ou retraités de l'armée active, mais il fit aussi appel au dévouement de ceux qui avaient fait pendant la guerre un rapide et utile apprentissage.

Ces derniers avaient fait tous leurs efforts pour se rendre dignes des fonctions qui leur étaient confiées. Certainement le général Farre n'a pas trouvé dans les rapports des commandants de corps d'armée la justification des mesures violentes qu'il vient de prendre. [Protestations à gauche.—Applaudissements à droite.]

M. Bocher.—Certainement, violentes, et le mot est doux. [Très bien ! à droite.]

M. de Carayon-Latour.—Je vais donner l'explication du mot violent. Je pourrais même ajouter arbitraire. [Protestations à gauche.]

M. de Carayon-Latour expose la situation créée aux officiers de l'armée territoriale par le décret du 30 août 1879, pris par le général Borel, et critique le décret du 8 février du général Farre, rayant d'un trait de plume des hommes dévoués à la patrie la plupart décorés, auxquels il a envoyé un gendarme pour leur apprendre qu'ils étaient rayés des cadres.

A droite.—Oh ! oh !

M. de Carayon-Latour.—Il n'y a que trois portes pour sortir honorablement ; démission volontaire, retraite ou mort. [Très-bien ! à droite.] Vous devez, vous ministre, avoir reçu bien des démissions ; et, s'il est des officiers qui ne l'ont pas encore envoyée, il veulent partager le sort laïque de leurs collègues.

Vous avez frappé au cœur de braves officiers qui avaient fait leur devoir à la guerre. Ce sont donc bien certainement des considérations politiques qui vous ont guidé. [Très-bien ! à droite.]

M. Testelin.—Ce sont ces considérations qui avaient présidé à la nomination de ces officiers.

M. de Carayon-Latour.—Les officiers qui partent, et même ceux qui arrivent, désirent que la politique ne s'introduise pas dans nos casernes.

Une voix à gauche.—Il fallait ne pas l'y mettre, alors !

M. de Carayon-Latour.—Vous venez de porter un grand coup à notre armée de seconde ligne : Vous le regretterez peut-être plus tard ; vous avez outrepassé vos droits ; c'est pourquoi je suis obligé de vous poser les deux questions suivantes :

Premièrement : Pourquoi n'avez vous pas respecté les droits conférés d'une façon définitive aux officiers de l'armée territoriale ?

Secondement : Quel avantage trouvez-vous pour l'armée territoriale à remplacer des officiers jeunes par des officiers retraités ? [Applaudissements à droite.]

Le général Farre, ministre de la guerre.—Je commencerai par établir la question de droit. Il s'agit d'un décret rendu en conseil d'Etat. [Très-bien à gauche.—Exclamations à droite.]

J'ai fait faire cette modification, parce que le ministre n'avait pas sur les officiers de l'armée territoriale les mêmes droits que sur les officiers de l'armée active. Ceux-ci peuvent être mis en non-activité pour un temps indéfini. C'était une situation intolérable. [Très-bien ! à gauche.]

En outre, les officiers n'étant pas obligés au service après quarante ans, peuvent se retirer quand ils le veulent. Ils sont donc armés quand le ministre ne l'est pas.

J'ai donc fait décider que le ministre pourrait faire mettre à la suite les officiers et les faire disparaître des cadres quand ils ont plus de quarante ans.

Quant à la manière dont je les ai appliquées, je dirai que les officiers supérieurs étaient, les uns des anciens officiers supérieurs, mais d'autres n'avaient été que capitaines, lieutenants, et même n'avaient jamais appartenu à l'armée. Or, j'ai reconnu que ces derniers étaient incapables de commander un régiment.

Cette raison est capitale à mes yeux, et j'espère que le Sénat partagera mon opinion. J'ajouterai que dans tel bataillon, que je pourrais citer, un ancien sous-lieutenant commande à trois chefs de bataillon retraités. [Exclamations à gauche.] C'est intolérable, je le répète, pour de vieux officiers ; c'est intolérable pour une bonne organisation de notre armée. [Applaudissements à gauche.]

Le ministre examine la question d'homogénéité et quant à l'esprit politique de la mesure il dit : "Je ne dissimule pas que je considère l'opposition faite aux actes du gouvernement par certains officiers comme criminelle au dernier degré. [Vifs applaudissements à gauche.]

Personne ne désire plus que moi écarter la politique de l'armée, mais pour qu'elle en sorte, il faut empêcher les officiers qui l'y introduisent de continuer de tels errements. Ainsi on a vu les officiers sortir d'un comité électoral dans lequel ils avaient violemment attaqués les actes du gouvernement. Comment pouvaient-ils être représentants de la discipline.

M. Bocher.—Il faut les punir.

Le ministre.—Et encore, quand je dis contre les actes du gouvernement, je devrais plutôt dire qu'ils parlaient contre l'existence du principe même du gouvernement, je ne permettrai jamais un pareil état de choses. [Vifs applaudissements à gauche.]

M. de Rainneville.—C'est vous qui introduisez la politique dans l'armée.

M. Tolain.—Depuis plusieurs années on n'avait fait que de la politique dans l'armée territoriale.

M. le général Farre.—J'entends faire respecter aux officiers le président de la République qui les a nommés. [Bravos à gauche.] Il est impossible, dans l'intérêt de nos institutions et de l'ordre public, de maintenir les officiers qui sont les adversaires du gouvernement. [Interruptions à droite.]

Je crois donc avoir agi pour le plus grand bien de l'armée et du pays. [Applaudissements à gauche.—Protestations à droite.]

M. de Carayon-Latour.—Je répondrai brièvement. Les officiers retraités ont aussi le droit de s'en aller au bout de cinq ans.

M. Bocher.—Quand il faudra se faire tuer, on les rappellera. [Bruits divers.—Tumulte prolongé.]

M. de Carayon-Latour.—Vous avez cédé à une pensée politique, et vous l'avez presque avoué dans votre réponse.

Le général Farre.—J'ai pour habitude de dire toujours hautement et sans détours ma pensée.

M. de Carayon-Latour.—Enfin, monsieur le ministre, il nous reste une consolation : c'est qu'il y a chez tous les vrais Français des cordes qui vibrent toujours quand il s'agit de la patrie. Je suis fâché d'avoir à vous l'apprendre. [Bruit à gauche.]

Le général Farre.—Monsieur le président, les termes dont l'orateur s'est servi à mon égard sont, ce me semble, injurieux.

Le président rappelle que les interpellations de collègue à collègue sont interdites.

M. de Carayon-Latour.—On a introduit la politique dans l'armée. C'est un grand malheur. Le ministre porte atteinte à la foi religieuse ; il n'en avait pas le droit. [Applaudissements à droite.]

La misère en Allemagne.—On lit dans le *Globe* :

"Des avis venant de bonne source nous apprennent que tous les petits Etats de l'Allemagne se plaignent amèrement du fardeau écrasant des impôts du militarisme qui pèsent sur eux. Dans ces Etats, les charges sont plus que doublées, depuis quelques années. Le chiffre des individus sans domicile dépasse 300,000 et le gouvernement de Berlin se demande d'où vient le socialisme révolutionnaire ! Et il espère le dompter, le faire disparaître en prolongeant, pour quelques années encore, une loi de répression, votée d'abord pour moins de deux ans ! "Quiconque part en guerre " contre des *symptômes* s'expose à ne " pouvoir jamais désarmer", écrit excellemment un journal d'Allemagne. En effet, le socialisme, comme toute autre agitation, n'est pas le mal lui-même, mais le "symptôme" d'un malaise, auquel il devient urgent de remédier ; or, l'exil et la prison n'ont jamais rien guéri."

L'EAU DE SUEZ supprime l'extraction toujours douloureuse et souvent dangereuse des dents gâtées.

On vend .... de chapeaux à l'Etoile Rouge.

Le Malakoff Bitters est un remède souverain pour les indigestions, maladies du foie, etc.

Le remède le plus efficace et le meilleur marché ... le Cough Syrup du Dr Bull. ... S'il ne guérit pas ... [illegible]

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

Etat de la Louisiane, Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur la demande du Bureau de Santé, contre toute place dans laquelle ou à une rumeur de croire qu'il existe des maladies pestilentielles, contagieuses ou infectieuses, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours contre tout navire, passagers, officiers et équipage, venant de cette place en ces places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires, arrivant le et après le 10me jour de mai 1880, des ports ci-dessous, considérés comme infectés par la fièvre jaune, savoir: la Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers, équipages, passagers et cargaisons, arrivant des ports ci-dessus désignés ou ayant touché ou s'étant arrêtés à l'un ou l'autre, seront sujets à to le détention en quarantaine que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

De plus il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat sur ce sujet soit sévèrement punie.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour du mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et le cent quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ.

Par le Gouverneur : WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

5 mai—ss 16—1m 2f p.s.

Les Meilleurs Pianos ET Les Plus Populaires A Grunewald Hall

14, 16, 18, 20 & 22 RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway, Knabe, Pleyel, Weber, Fischer — PIANOS

AINSI QUE LES

Clough & Warren, Peloubet, Pelton & Co, Orgues

Les plus recherchés combinant la modicité de leurs prix.

Tout ce qui de loin ou de près se rattache à la musique se vend également à très bon marché chez Grunewald.

Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Venez voir mes instruments de musique, venez juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales auxquelles tout se vend chez

LOUIS GRUNEWALD, GRUNEWALD HALL.

21 mars—2m

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Remparts.
21mai—1an D Ma J

Dr E. BURGUNDER. Dentiste, 258............Chartres............258
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. pièces sarification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an, dim. mar jeu.

Révolution ! Révolution !
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." J'expose la médaille que m'a valu mes ratéliers. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.
Les prix les plus réduits de la ville.
City Dental Rooms, 156 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 jan

DR. T. ANFOUX.
CHIRURGIEN DENTISTE,
5....RUE DE CHARTRES....5
COIN CANAL.
Exécute toute espèce d'opérations dentaires, en employant les derniers perfectionnements. Prix très-modérés.
4 mai—10f

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880

DENTISTE.
Dr E. P. DOREMUS,
Dentiste, Successeur du Dr DICKEY,
110 Rue du Canal,
Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov—6m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 14 édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

FRANÇOIS DUFRECHE,
Successeur de JAMES GIRNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brévetés,
En acajou et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
VOITURES A LOUER
21 janv—1an—D M J

Delachaise Brick Company,
(Capacité de fabrication Dix Millions.)
Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.
HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.
Briques de campagne, première qualité, bien cuites, Tuiles de bouilloires, fourneaux et chaudières.
Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement.
Atterrissages faciles aux bateaux et aux chalands.
Bureau, en ville, No 140 rue Gravier, ou boîte No 14 Mechanics' & Dealers Exchange, et Boîte No 379 Poste de la Nouvelle Orléans.
24 mars—3m

Semence de riz. Semence de riz.
Importation directe de la Caroline,
De 1000 sacs de choix, récemment arrivés directement de la CAROLINE, et à vendre.
S'adresser à CHAS. A. LARENDON, 27 rue Carondelet, au 2nd étage.
Ou à RAOUL DUPRE, Courtier de riz, 51 rue Decatur.
N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sur le marché. 16fév..3m

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
424....RUE ST-CLAUDE....424
Entre St-Antoine et Bagatelle.
Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 500,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de ...... à $16 le millier et au dessus.
28 avril—2m—Dim.

SIROPPO PAGLIANO.
REÇU dernièrement 150 Bouteilles du vrai Sirop Pagliano, dépuratif et rafraîchissant du sang et des humeurs, composé par le professeur Girolamo Pagliano, de Florence, et à vendre par J. ......, angle St Pierre et Marais. ......—3m

PIANOS A BON MARCHÉ.

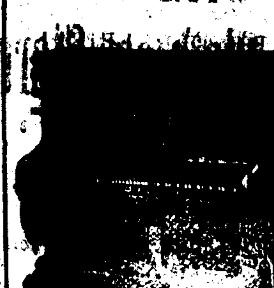

SIX PIANOS

HALE,

Qui ont été loués, et ont très peu servi ;—Aussi bons que s'ils étaient neufs.

AUSSI PLUSIEURS

PLEYEL

Qui ont servi depuis fort peu de temps et sont en parfait état et garantis sous tous les rapports.

EXCELLENT MARCHE A FAIRE POUR

$200

AGENCE UNIQUE POUR LES

PIANOS:

CHICKERING,

Mathushek,

HALE.

ORGUES :

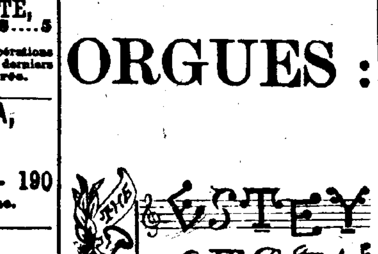

ESTEY

--ET--

Mason & Hamlin.

INSTRUMENTS --DE-- MUSIQUE

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Accord de Pianos.

[illegible]

REPARATIONS de PIANOS.

VIEUX PIANOS PRIS EN ECHANGE.

PHILIP WERLEIN,

135-CANAL-135

Nlle-ORLEANS, LNE

Juvril—

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS DE MEUBLES DE Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud ; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

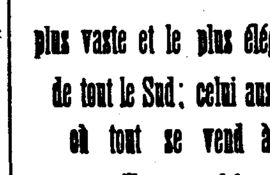

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

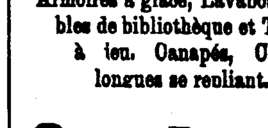

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84, 86, 88, 90 & 92 RUE PERDIDO.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein !

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 15 JUIN 1880,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE

FORTUNE !

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 15 JUIN 1880.

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

$ 5 2 2, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la Compagnie, DANS LA MATINÉE DU MARDI, 15 JUIN 1880.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1	Gros lot de	$100,000..	$100,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
600	Lots de....	100..	60,000
10000	Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.......... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.......... 7,500

11.279 Lots s'élevant à.......$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

M. A. DAUPHIN, PRÉSIDENT, Nlle-Orléans (Lne.)

Par Bons sur la poste ou *lettres enregistrées* contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage de $2 du LE MARDI, 15 JUIN 1880.

TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages. de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE ......

N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes prétendant l'être et sollicitant des ordres au moyen de circulaires ou d'autrement, sont des ......

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS.

No 10,971—ELIZABETH B. VALLE, FEMME de Henry Tricou, contre son mari.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE le vingt-sixième jour d'avril 1880, jugement a été rendu devant cette cour, dans le procès ci-après, dans les termes suivants, savoir :

Elizabeth B. Valle, femme de Henry Tricou contre son mari—No 10,971.

Dans cette affaire, soumise à la cour après les plaidoiries et les témoignages enregistrés à la cour, considérant que la demanderesse a établi les allégations de sa pétition, et que la loi et les preuves sont en sa faveur,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait séparation de biens entre la demanderesse Elizabeth B. Valle, femme de Henry Tricou, et le dit Henry Tricou, que la communauté de biens et d'acquêts existant jusqu'ici entre eux soit dissoute ; que l'acte d'aliénation, d'abolition, de dissolution, ou d'annulation de donation de la propriété foncière faisant face à la rue St Ferdinand, et décrite au premier lieu dans la pétition de la demanderesse, lequel acte a été passé devant Selim Magner, notaire, le 15 août 1870 ; ainsi que l'acte de vente de la dite propriété de Joseph Emile Valle au défendeur, Henry Tricou, soient considérés et déclarés annulés, nuls et de nul effet ; que l'acte de donation de la dite propriété par Joseph Emile Valle et sa femme, passé devant Octave De Armas, notaire, le 5 juillet 1861, soit considéré et déclaré être encore en pleine vigueur, et conséquemment que la dite propriété soit reconnue être encore le propre bien distinct et paraphernal de la demanderesse ; que l'acte passé devant James Fahey, notaire, le 20 janvier 1875, prétendant être une vente de Caroline Prados, veuve de Joseph Emile Valle à la demanderesse d'une propriété foncière située à un des coins des rues Grande Hommes et Enghien, dans cette ville, décrite en second lieu dans la pétition de la demanderesse, soit considéré et déclaré être en réalité une donation à la demanderesse faite par la dite veuve, sa mère, et conséquemment que la dite propriété constitue un bien distinct et paraphernal de la demanderesse.

Il est en outre ordonné que la demanderesse soit autorisée à assumer seule l'administration exclusive des dites propriétés et de toutes autres propriétés qu'elle peut posséder ou acquérir plus tard, et que le défendeur soit condamné aux dépens.

Jugement rendu le 26 avril 1880.
Jugement signé le 3 mai 1880.
N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour du mai de l'an de Notre Seigneur 1880.

N. MIESTER, député-greffier.

11 mai—11,16,30 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Otto Touché vs Ses créanciers } No 702

Il est ordonné que la cession faite par l'insolvable Otto Touché soit et demeure acceptée au profit de ses créanciers, qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée pour le 28 mai 1880 au bureau d'Octave Morel, notaire de cette ville, ainsi que le veut la loi, que M. B. Dubuisson soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que toutes les procédures instituées tant contre le dit Otto Touché que contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

Pour copie conforme :
PAUL T. ABADIE, Député greffier.

6 mai—6, 11 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,585.—Je certifie par les présentes que le 16 avril 1880, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci après, dans les termes suivants, savoir :

Mary Louisa Kennedy, femme de Chas. Genella, vs. Charles Genella. } Sur motion de Bayne & Renshaw, avocats de la demanderesse, et sur la production à la Cour de témoignages suffisants à l'appui de la pétition de ladite demanderesse, la loi et les preuves étant en sa faveur :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 30 mars 1880 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mary Louisa Kennedy et contre le défendeur Charles Genella, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdits conjoints et une dissolution de la communauté existant entre eux jusqu'à ce moment.

Il est en outre adjugé et décrété que ladite demanderesse aura la pleine administration de tous les biens qu'elle possède maintenant ou qu'elle pourra posséder plus tard, et que le défendeur paie les dépens.

Jugement rendu le 16 avril 1880.
Jugement signé le 21 avril 1880.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 23e jour d'avril de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt.

PAUL T. ABADIE, Député greffier.

4 mai—4,11,18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de John et George Cromwell.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 41,554 et 41,553.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte présenté par l'administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à ce compte.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.

11 mai—15 20

NOUS SOMMES PRETS.

$ 300.000

DE

NOUVELLES MARCHANDISES

à choisir

A CHOISIR LUNDI

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

Nous étalerons un stock complet et entièrement nouveau de

VETEMENTS,

Pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.

ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX,

comprenant les qualités les plus fines et le mieux choisies et un assortiment immense d'articles à des prix moyens et réduits.

Dans notre département de Linge Fait sur commande,

où il n'est employé que des tailleurs habiles et expérimentés, on trouvera les dernières nouveautés en lainages importés et du pays.

Nous prenons plaisir à informer nos amis et clients que notre stock, ayant été acheté avant la hausse des prix, ne sera pas vendu à des prix en conséquence.

P. S.—Notre assortiment de vêtements pour première communion est vaste et à bas prix.

4 avril—

E. G. Sander,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

BUREAUX ET ÉCURIES :

94..........Rue des Français..........94

Entre Chartres et Decatur 3e District.

22 fév—1 an. mar jeu dim.

A VENDRE

—PAR LA—

New Orleans National Bank

34 RUE DU CAMP.

$15,000 de bons de première hypothèque de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Ces bons portent 6 pour cent d'intérêts, payable tous les six mois, le 1er juin et le 1er décembre.

Pour assurer le paiement ponctuel de l'intérêt et le rachat des bons, la Compagnie dépose toutes les semaines à la Banque du Canal onze cent vingt-cinq piastres, affectée sans réserve au paiement et au rachat susdits.

Le paiement du principal et de l'intérêt est en outre garanti par une hypothèque sur des immeubles de ville de grande valeur et sur les lignes de chemins de fer urbains, ci-après mentionnées, avec tous leurs droits et privilèges :

Ligne Magazine, ligne Prytanée, ligne Remparts et Dauphine, ligne du Pont du Bayou, ligne du Marché Français et du Bayou, ligne du Canal et Chemin du Lac.

Pour une description pleine et détaillée des propriétés, voir l'acte fait devant M. B. Trist, notaire.

28avril—

BELLE OCCASION.

Grande Manufacture à vendre.

LE soussigné voulant se retirer entièrement des affaires, offre à vendre à l'amiable sa belle fabrique de Chocolat, située rue Royale No 119. Cette fabrique est en plein rapport et le matériel est en parfait état. Pour plus amples renseignements, s'adresser au soussigné.

P. GISCLON, Rue Royale 119.

5mai—1m—D.Mar.J.

CHAMPAGNE

BOLLINGER

En grandes et demi-bouteilles.

Le Vin favori des Clubs de l'Est.

Grand vin Château Dillon.

En barriques et en caisses.

2,000 caisses vendues à New-York en 1879.

Bières anglaises mises en bouteilles par E. & J. BURKE, Dublin.

BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,

de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.

A vendre par

SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs, 49, 51, 53, 55 rue Poison.

...mars—6m—J.A.M.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Adrien Gascard vs. John P. Hamilton.

DEUXIEME COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT pour le Sixième et le Septième District Municipal de la Paroisse d'Orléans No 2119 —En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour Judiciaire de District pour le Sixième et le Septième District Municipal de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 27 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, rues, privilèges, servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Faubourg Ouest Bouligny, maintenant Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyons et Bordeaux, désigné comme le lot Numéro vingt quatre de l'îlet Numéro vingt neuf sur un certain plan dressé et daté du 15 août 1866 déposé dans le bureau de Charles Stringer, alors notaire en cette ville, selon lequel plan, ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Lyons sur cent cinquante pieds de profondeur. Acquis par le défendeur par achat de la succession de George W. Pope et Jane Flynn, sa femme, conformément à un acte passé pardevant W. H. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville, daté du 30 mars 1878 et enregistré dans le livre du bureau de l'enregistreur des aliénations publiques 110 folio 434.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette saisie étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant caution, avec une bonne garantie solvable, portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur déduira du montant de l'adjudication et paiera comptant le montant des annonces, les frais de cour et de shérif, etc., ajoutés cent piastres et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 mai—11, 18, 25, 27

F. D. Seghers vs. Louisa Choutte femme d'Alexandre Smith.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,684—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, allées et privilèges y attachés et y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Morale, Dumaine et Villeré, étant une portion du lot désigné par le No cinq, de l'îlet cinquante neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 8 août 1824, attaché à un acte pardevant Michel DeArmas, anciennement notaire en cette ville, daté du 16 novembre 1822. Le dit lot se composant de lot de terre à prendre du côté le plus rapproché de la rue ———— et mesurant trente pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de cent vingt pieds.

2° Et une portion du lot de terre touchant le lot ci-dessus décrit et mesurant huit pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds, au pied français, et faisant une partie du lot numéro quatre du dit îlet No 59 du plan ci dessus mentionné, étant la même propriété acquise par la dite Mme Smith, défenderesse d'une donation de M. Courcelle, conformément à un acte pardevant O. Drouet notaire en cette ville, en date du 31 octobre 1871, dûment enregistré dans le bureau des annotateurs, livre 96, folio 759, et enregistré au bureau des hypothèques, livre D folio 58.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11mai—11, 18, 25 juin 1, 8, 12

G. Pascal et al, commissaires liquidateurs, etc. vs. La veuve et les héritiers de Daniel Oeschner.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,953—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 11 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Cinq actions du fonds capital de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle Orléans, représentées par le certificat No 722.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—5 11 mai

Gustave Krische vs Madame Veuve Catherine Weitzel et als.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,045.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le Lot numéro cinq, dans l'îlet numéro sept cent quarante-quatre, borné par les rues Kasparge, Claiborne, Derbigny ou Prosper, et l'Avenue Washington sur une profondeur de cent trente-cinq pieds entre lignes parallèles, acquis le 31 décembre 1849, conformément à un acte pardevant Bienvenu, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

27 avril—4,11,18,25,29 mai.

Jos. H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs John Holley.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10 476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Freret, Philip et Howard, lequel formé de la portion qui fait face au 1 t de terre désigné par le No dix sur un plan dressé par J. N. B. de Pouilly, architecte, en date du 12 novembre 1866, annexé pour référence à un acte de vente de W. W. Divine à John Driscoll, passé dans le bureau de Felix Grima, un notaire en cette ville, en date du 27 novembre 1866. Le dit lot de terre ici décrit forme le coin des rues Jackson et Freret et mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes parallèles et façade à la rue Freret. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Frederick Meinhard conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en cette ville, le 18 novembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

4mai—4 11 18 25 juin 1 5

G. Pascal et als, liquidateurs, etc., vs Louis Smith.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 10,511.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 5 juin 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro trois cent quatre-vingt quinze, qui est borné par les rues Bons Enfants, Musique, et Morales et la Promenade Lafayette, mesurant chaque, trente pieds de face à la rue Morales, sur une profondeur de soixante et un pieds cinq pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, allées et avantages qui y appartiennent, que lesdits deux lots sont une portion des lots désignés par les Nos onze et douze, sur un plan déposé dans le bureau de Selim Wagner, anciennement notaire en cette ville, connu comme le plan No vingt quatre, qui a été acquis par le défendeur par un achat de Joseph Grelier, par acte pardevant William J. Castell notaire en cette ville en date du 31 août 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—11, 18, 25 juin 1, 5.

G. Pascal et als, Liquidateurs, etc. vs Ralph Burrow ou Barrow.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,510—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, servitudes, qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné par le numéro 7, qui est borné par les rues Abadie, Aubry, Tonti et Rocheblave, selon un plan annexé à un acte de vente de Charles B. Singleton à Edward Williams, fait pardevant Théo. Guyol, notaire de cette ville, en date du 8 avril 1871. Le dit lot mesure vingt-neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Abadie sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le dit défendeur suivant achat de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, par acte de vente passé pardevant G. LeGardeur, Jr., notaire en cette ville, le 1er février 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4mai—4,11,18,25—1,5 juin.

1864 - - Etablissement - - 1864

D. MORIARTY,

Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VIENT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de cts le gallon. 16 mars—1an

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, do. pour ..., wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, à ..., jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.

2 mai 30—1 an

A vendre,

SUR la rive droite du Mississipi, vis-à-vis des Casernes des Etats-Unis :

500 à 1,000 cordes de BOIS FENDU—Frêne, Cypre et Saule.

S'adresser à G. A. LANAUX, No. 17 rue Conti.

... —1m Dim Mar Jeu.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY, & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT DANS LES RUES LAFAYETTE DRYADES FRANKLIN ET JULIA.

DEUX ILETS DANS LA RUE DE LA COMMUNE.

JOHN DAVERN vs. JOSEPH DAVERN ET AUTRES.

No 10,979.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire des mineurs CARRIE DAVERN et IRENE MOODY, Demandeur, etc.

No 34,768. —Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, et aussi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, savoir :

1. La rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, comprenant deux lots de terre, Nos. 21 et 22 se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 108 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos. 205, 207, 209 et 211 rue Lafayette, est en face du TURNER'S HALL et à un îlet seulement du MARCHÉ POYDRAS.

2. Trois lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberty, désignés comme lots Nos 19, 20 et 21, se touchant et ayant chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur 115 pieds 1 pouce de profondeur, le lot No 19 formant le coin des rues Franklin et Lafayette. Les améliorations consistent en quatre édifices à double corps de logis en bois à deux étages pour cuisine, avec hangars, cuves, etc., et au coin ou un édifice à un étage occupé comme GROCERIE.

3. Le magasin en briques à trois étages No 271 rue Julia, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Remparts et Basin. Le lot est désigné comme le No 124 et a 26 pieds de face à la rue Julia sur 87 pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts. Ce magasin fait face au Nouveau Bassin et touche à l'emplacement bien connu de John C. Stewart.

4. Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 151, ayant 26 pieds de face à la rue Julia sur 85 pieds de profondeur. Il fait face au débarcadère et est un bon emplacement d'affaires.

5. Vingt neuf lots de terre formant tout l'îlet irrégulier No 16 ou 776, borné par Carrollton Avenue, les rues Commune, Solomon et Julia, ayant 434 pieds 2 pouces 5 lignes de face à Carrollton Avenue, 350 pieds de face à la rue Solomon, 324 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Commune, et environ 262 pieds 1 pouce 4 lignes de face à Florida Landing ou rue Julia (le tout plus ou moins.)

Les dits deux îlets sont situés à la jonction de trois chemins coquillés et du pont de la rue de la Commune. Ils conviennent admirablement à l'établissement de vacheries ou de jardins.

6° Quatorze lots de terre, composant tout l'îlet irrégulier No 17 ou 791, borné par les rues Commune, Napoléon, Solomon et Julie, ayant environ 272 pieds 6 pouces de face à la rue Julie ou Florida Landing, 304 pieds 3 pouces de face à la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, et 55 pieds 4 pouces de face à la rue Napoléon (le tout plus ou moins.)

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, les billets devant être divisés en coupons selon les intérêts engagés, garantis par le privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles de sécurité pour l'assurance, les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880 et feront un dépôt de 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.

9 mai—9 15, 22 29 mai 5 et 12 juin

La résidence Caldwell, rue Carondelet, entre celles Julie et Girod.

67 actions de la compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.

Meubles argenterie, etc.

Succession de George T. Rowe et de sa femme Mme Louisa Fenton Rowe.

Nos 40 245 et 41,789—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet. SAMEDI 12 juin 1880 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir :

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 6 et mesurant 43 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 154 pieds 1 1/2 pouce plus ou moins sur la ligne du lot No 5, et 114 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté jusqu'à ce qu'elle atteigne un point où le dit lot s'élargit sur une ligne s'étendant à angle droit à la dite ligne de côté et vers la rue Poydras 25 pieds 10 pouces, puis une autre profondeur de 40 pieds 10 pouces à un mur en brique dans le fond qui appartient ou appartenait anciennement à M. Millaudon sur lequel site mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. Les améliorations comprennent une vaste et agréable résidence à trois étages en briques, avec bâtisse à trois étages dans le fond, remise, écurie, etc. désignée par le No 121 de la rue Carondelet.

2° Soixante-sept (67) actions du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" se composant de 26 certificats.

Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant, pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, garanti par privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons si on l'exige et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.

Et LUNDI 14 juin 1880 à 11 heures du matin. Sur les lieux ci-dessus décrits, No 121 rue Carondelet entre celles Lafayette et Poydras.

Tous les meubles des dites successions, conformément à un inventaire qui se trouve en cour, comprenant meubles de maison, Bibliothèque, Peintures Dessins, Argenterie, etc.

Conditions comptant.

9 mai—9, 15, 22, 29, mai—juin 5, 12, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.

Nos 457 et 459 rue REMPART,

ENTRE LES RUES MELPOMENE ET TERPSICHORE.

Succession de Alexander P. Waldren.

No 41,910—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet —SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 32 pieds de face à la rue Rempart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, cuisine, etc., la maison a une galerie de devant, corridor dans le fond, et huit chambres de chaque côté, gaz partout, cuve, hydrant, etc.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 12 Passage de la Bourse.

Et à la même heure et au même endroit, au comptant, un dépôt de $170 64 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $42 66 a été payée comme dividende.

9 mai—9, 15, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Marie J. Poche, Veuve de Jean B. Keller.

No 41,319.—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 14 avril 1880, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° DEUX LOTS DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le No 115 sur un nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Jersey et Tchoupitoulas. Lesdits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de 2093 lots de terre fait par Augustus S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé au bureau de feu L. R. Kenny un notaire, pour la paroisse de Jefferson. Lesdits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, au pied américain, entre lignes parallèles. L'allée vers l'Avenue Napoléon est commune au lot adjacent No 4, pour une distance de 50 pieds de la rue Tchoupitoulas et de cette distance il appartient complètement à cette propriété.

Etant la même propriété acquise par ladite veuve J. B. Keller de Samuel Kohn conformément à un acte passé pardevant L. R. Kenny, anciennement notaire, en date du 2 mai 1850.

2° UN LOT DE TERRE, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la Nlle-Orléans dans l'îlet désigné par le No 140 sur un plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Lyon Upper Line, Laurel et Jersey. Le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan fait par Louis Surgi, voyer, daté du 27 avril 1841 et déposé dans le bureau de P. Lacoste, un notaire, et mesure au pied anglais, 30 pieds de face à la rue Lyon sur 150 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par Marie Justine Poche, veuve de Jean B. Keller de la veuve et des héritiers de N. Z. Landry, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire et daté du 1er août 1872.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant le balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur des billets. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au comptant sera requis au moment de l'adjudication par l'encanteur.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

20 avril—20, 24, mai 1, 8, 15, 22.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Belle maison de résidence No 255 rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur. Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St-Philippe et Rempart, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande maison ayant 4 chambres, 2 cabinets et galerie avec grandes bâtisses hautes en briques ayant environ 12 chambres, waterworks, latrines, etc., rapportant maintenant $40 par mois. Cette propriété porte le No 255 rue Bourgogne.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un an de crédit portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du billet ou en partie ; l'acquéreur assurera la bâtisse et transférera la police d'assurance au porteur du billet, remboursera la prime non expirée et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication, et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11mai—

Les deux splendides maisons de résidence en briques à trois étages Nos 234 et 236 rue Royale.

Vente positive.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane :

Une portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St. Philippe, ayant 44 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur 55 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent les deux splendides maisons de résidence en briques à trois étages et magasins ayant chacune 2 chambres et trois cabinets au premier étage, 2 chambres et 2 cabinets au second étage chacune avec un magasin au rez-de-chaussée, deux cuisines en briques à trois étages, lieux d'aisance, etc. Les maisons portent les Nos 234 et 236 rue Royale.

Conditions : Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur ; le reste, s'il y a une portion à payer à crédit, à un et deux ans, en billets garantis spécialement par le privilège du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, avec les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas de procès en recouvrement du montant des billets. Les édifices devront être assurés et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Charles Rollo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—

Stock d'assurance, meubles de maison, argenterie, etc.

Succession de Emile Martin.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 41,804

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale—MERCREDI, 19 mai 1880, à dix heures du matin, sera vendu à l'enchère publique, au No 145 rue Bourbon, entre Toulouse et St-Pierre, en vertu de et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mai 1880, pour le compte de la susdite succession, le contenu de la maison en question composé de, savoir :

1° Un lot de meubles de maison.
2° Un lot de vin rouge.
3° Un lot de lingerie.
4° Un lot d'effets personnels.
5° Une montre, une chaîne et des boutons en or.
6° Deux Actions de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
7° Tous les droits, titres et intérêts du défunt à une moitié du tiers, c'est-à-dire, (un douzième) d'un morceau de terre (league of land) situé dans le comté de Liberté, Etat du Texas.

Aussi.

La moitié d'un lot non divisé de linge de ménage, en toile, argenterie, stove et ustensiles de cuisine. Le tout d'après inventaire enregistré à la Deuxième Cour de District.

Conditions—Comptant.
8 Mai—11, 15, 19.

Coupons d'intérêt, certificats du bureau de police métropolitaine, billet de ville, etc.

Succession de Jean Sauvage.

No 41,609.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau: 46 rue Royale—MARDI, 1er mai 1880, à midi et demi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 janvier 1880, pour le compte de la dite succession les coupons suivants :

1° 7 coupons équivalant à la somme de $75 (dont la moitié a été payée) de la Compagnie des Waterworks.

2° 71 coupons de bons de 7 0/0 nouvelle et vieille série pour la somme de $1242 50 (dont la moitié a été payée).

3° 3 coupons de bons d'amélioration 7/30 pour la somme de $109 50 (dont la moitié a été payée).

4° 154 coupons de bons d'or à 7 0/0 pour la somme de deux mille six cent quatre-vingt quinze piastres (dont la moitié a été payée).

5° 39 coupons de la série de la taxe à décharger pour la somme de $642 50.

6° 5 certificats du Bureau de la Police Métropolitaine pour $434 95.

7° 1 mémorandum de billet de ville pour $100.

8° Un billet de Henry Wassem tiré à l'ordre de et endossé par Andrew Walz à 60 jours de vue du 4 novembre 1878, protesté pour manque de paiement et pour la somme de $150 avec intérêt de 8 0/0 du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 7mai—7,11,15,19

PAR C. E. GIRARDEY

Vente positive de sept lots et un cottage à l'encoignure des rues Dorgenois, Aubry et Abadie, près des Fair Grounds.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques :

Sept beaux lots situés dans l'îlet borné par les Nos. de 1 à 7 inclusivement—mesurant 229 pieds 11 pouces plus ou moins de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et façade sur la rue Aubry de 110 pieds. Il y a un cottage au coin des rues Dorgenois et Aubry. La propriété sera vendue en parties brisées ou en bloc.

Conditions—La moitié ou davantage comptant et le reste à 1 ou à 1 et 2 ans, pour des billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 8 pour cent par an ; l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1880, en outre du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acheteur devant le notaire désigné par l'encanteur.

24 avril—24, 25, 1, 2, 8 mai au 15

PAR S. GUINAULT.

Succession de Frederick Koch.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,424.

PAR S GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI 12 mai 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 183 rue Poydras, entre les rues Carondelet et Carrol, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880 :

Le fonds d'un magasin de souliers, ainsi que les installations et les étagères. Aussi un lot de meubles meublant.

Conditions—Comptant.
1 mai—6 et 12.

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie (Jean Joseph Marie)
Allibert (Lucien)
Boyer (Aug)
Benjamin (Michel)
Blanchard (Adolphe et Auguste)
Barthe (Calixte)
Bordeau (Bernard)
Beringer (Jean)
Brunner,
Bauer (Charles Auguste)
Bucet (Clément)
Bunel,
Boyer ou Bayer (Auguste)
Barrère (Jacques)
Cohen (Mathilde)
Casaubon (Vve)
Castet (Paul)
Cassagne (Mathilde)
Ozaneaux (Dominique Mestrasson)
Castaing (François)
Chaumayon (Jean)
Chauveaud,
Cardelat (Jean)
Chanssencq-Devarenne,
Courtiade (Eugène)
Coste (Louis)
Cassine (Baptiste)
Duvillier (E. L.)
Dumas (Alcée)
Daurin (Louis)
Ducos (Pierre)
Dubernard (Louis)
Darnier (Jules Victor)
Davant (Germain)
Evans (Linton)
Evans (Charles)
Epping Bellas & Co,
Ferrall & Sons,
Flanche (Chas)
Franchet (Pierre Isidore)
Fumat (Pierre)
Guichard,
Guy (Joseph)
Harand (Firmin)
Hamelin (Jean Alphonse)
Heinkman (Thérèse)
Jamet (Antoine)
Lecuyer (Constant)
Lacroix,
Louit (Etienne)
Larrivière (Jean Marie)
Legiste (Dominique)
Lasalle (Jean Marie)
Lahitte (Vve)
Le Boyer (Adelaïde Victoire)
Loyeb (Jean Pierre)
Masselin (Louis)
Maillhes (F)
Mauden (Alexandre)
Marais (Pierre)
Montardot (Urbain)
Meynial (Jean)
Moynet (Jean)
Noël (Alari)
Ollier (Jacques)
Oneida,
Pasquier (Joseph)
Pergen (Ernest Michel)
Pratte (Antoine Gaspard)
Picard (Vve)
Pouzat (Pierre Joseph)
Pinel (Adolphe)
Pène (Jn Pierre)
Ruby (Henri)
Roy (Joseph Frederick)
Sheby (les époux)
Seyère (Jean et Justin)
Teurnier (Aug)
Tristani,
Vincent (Jean)
Vignes (Auguste Athanase)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,

Le 13 Février 1880.

Le Consul de France,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

13 fév—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 9 mai 1880.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Argagno Philippe
Batlea H A
Bazagliotine Salvatore
Cafiero J
Cargis Biago
Di Martini Giovanni
Dessès Pierre
Ferari Giovanni
Fortunat Manuel C
Garrutin Raffaele
Giffoni Biagio
Lamonica Mathieu
Loquez Mr
Mitrovich Giovanni
Perone Octave J
Pusha Wm & Co
Sauvaterre Honoré
Simeone Francesco

W. L. McMILLEN ......

L'Abeille de ... Bureaux, N...
NOUVE...
MARDI...

VA...

COMPAGN... TRANS...

NEW ...

Les magnifiques ... par le continent ... électriques partir ... de Nord, au pi...

CANADA, Franç... LABRADOR ... ST. LAURENT ...

Prix de pas...

Première cabine ... Cabines à l'arrière...

BILLETS ALLER ... Entrepont, $26 ... comprenant vin ...

SERVICE DE ... Les steamers ... pour ... FERDINAND DE ... VILLE DE MAR... CALDERA ...

4mai—

Lloyd de l'...

STEAMERS ... LA NOUVE... LE HAVR... ET ...

LES steamers ... LIGNE DU N... ...

FRI...

De Brême ... De la Nouvelle-Or...

Chambre ...

AMERIQ...

STEAMER ... Le rapide st...

Pour New ...

ETTE L...

MNI...

Mercredi 12 ...

Pour New ... For N...

NEW ORLE... HUDSON ...

Wednesday, ... Insurance ...

BURE...

SCH...

FRAN...

DIAMA...

FEU...

LE...

BRAV...

M. ...

—Si tu v... —Hé bie... jourd'hui d... tu n'es plu... mon grand ... tendant dé... roux, je m... calme toi, ... tout de ce... l'allégresse... ma reverra... B, 2e étag... mais pas l... rine m'app... ce museau ... deux jone... monde a l'... grand bon... Lorsqu'... gentis hor... Plus qu'... qualité vid...